

III PROTOCOLE

Budget ordinaire de l'Union pour l'année 1953

Le budget ordinaire de l'Union pour l'année 1953 est fixé suivant le résumé ci-après des recettes et des dépenses.

RECETTES	Francs suisses	DÉPENSES	Francs suisses
Solde reporté de 1952	415.000	Conseil d'administration	200.000
Parts contributives		Secrétariat général . . .	2.096.400
680 unités à 7.560 fr. . .	5.140.800	I.F.R.B.	1.917.500
Prélèvement du Fonds de provision du C.C.I.F.	20.000	C.C.I.F.	459.750
		C.C.I.T.	78.900
		C.C.I.R.	488.600
			<hr/> 5.241.150
Remboursement du budget annexe des publications	245.000	Dépenses résultant des dé- cisions de la Conférence de plénipotentiaires (Voir détails ci-dessous)	466.205
Intérêts	350.000	Intérêts	250.000
Imprévu	6.555		<hr/> 5.957.355
	<hr/> 6.177.355	Solde à reporter en 1954	220.000
			<hr/> 6.177.355

Le Conseil d'administration, au cours de sa session ordinaire de 1953, mettra au point dans le détail ce budget sur la base des chiffres ci-dessus.

Détail des dépenses résultant des décisions de la Conférence de plénipotentiaires

	Francs suisses
1) Répercussion de la nouvelle échelle des traitements pour la classe 8	6.000.—
2) Indemnité temporaire pour l'ajustement provisoire des traitements à l'aug- mentation du coût de la vie (classes 1 à 8, 3%)	66.000.—
3) Reclassement de certains emplois de l'Union: traitements	52.356.—
assurances	47.644.—
4) Indemnité pour frais d'études des enfants	52.000.—
5) Assainissement du Fonds de pensions	100.000.—
6) Majoration des contributions uniques des fonctionnaires de plus de 40 ans	30.000.—
7) Liquidation des comptes en souffrance (10% de 372.050.—)	37.205.—
8) Intérêts sur ces sommes	13.000.—
9) Indemnité de cherté de vie aux retraités	12.000.—
10) Subvention au Service des publications pour les documents déficitaires . .	80.000.—
	<hr/> 496.205.—
Indemnités d'expatriation (à déduire) (correction des prévisions)	30.000.—
	<hr/> 466.205.—
Total général	